



Projet de compte-rendu Conseil d'administration

JULLOUVILLE CHAMPEAUX

COMITE 50 - FNPP DE LA
PECHE MARITIME DE LOISIR

Président
Denis RICHARD
22 Charrière du Pilet
50430 Bretteville sur Ay
06 32 97 82 00



Mail:
comite50pecheloisir@gmail.com
Site Internet:
cpm150.fr/

Le 24 juin 2024.

1. **Accueil des Associations** (Denis)
2. **Mot de bienvenue du maire de Jullouville**

Monsieur Alain BRIERE, maire de la commune remercie l'assemblée, il se dit très sensible à l'activité pêche de loisir sur le territoire, que ce soit Caroles, Champeaux, Jullouville, St Pair, il approuve le fait que Jullouville et Champeaux aient rejoint le Comité 50 et souligne que le fait que nous soyons plus nombreux nous permet de mieux nous défendre.

3. **Mot de bienvenue des associations de JULLOUVILLE et CHAMPEAUX**

Frédéric LORIN, Président et Pierre CHERON vice-président de Jullouville ;
Association créée en 1994 pour la gestion des tracteurs de mise à l'eau sur la plage, a eu jusqu'à 200 adhérents, puis revenue à 105 adhérents au vu du nombre de places limité sur le parking, Denis souhaite la bienvenue au club de Jullouville pour qui la pêche de loisir très importante.

Patrick BAILLEUL Président de Champeaux ;

Nous étions 12 adhérents en 2016 ;
Un courrier de la DTM pour la gestion des mouillages nous a été communiqué de façon à gérer les bateaux présents ; la municipalité et la communauté de commune ne souhaitant pas gérer les mouillages ; nous avons donc à partir de 2018, vocation à gérer la zone.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation de refaire la demande d'AOT, 50% de la cotisation est reversée à la DDTM, 50% sont réservés aux frais de gestion de l'association, d'autre part nous avons créé des liens forts avec la municipalité de Champeaux.

Denis souhaite aussi la bienvenue à Champeaux et aux Amis du Havre Jouan de Flamanville ce qui porte le nombre des associations affiliées au comité à 24

Appel des Associations

16 associations sur 24 sont présentes répondent à l'appel
23 des 34 délégués sont présents.
Le quorum est atteint, la séance peut commencer.

4. **Approbation PV du CA de DIELETTE du 24 04 2024 (Denis)**

Approuvé à l'unanimité

5. **Réunions passées (Denis)**

15 mai : AG de la CONFEDERATION MER & LIBERTE du 2024, le compte-rendu sera mis sur le site du comité : <http://cpml50.fr/>

21 mai : Comité de suivi Régulation fréquentation Chausey (Jean)

Une charte va être proposée pour limiter les passagers sur l'île principale, la plaisance ne semble pas concernée pour l'instant, restons cependant en alerte, des pics de fréquentation sont observés lors des grandes marées.

23 mai : DDTM-Affaires Maritimes Cherbourg avec Mme Videau et Mme Tavernier. (Michel, Allain, Norbert, et Denis). Réunion sereine, Mme Videau est très calée sur la réglementation et à l'écoute.

Les réponses apportées sont très explicites concernant la réglementation, exemple du bar interdit de pêche à la côte, des incohérences sur la réglementation s'affichent.

15 juin : Comité Directeur FNPP (Jean, Jean Claude, Norbert et Denis)

Nous avons à déplorer quelques incohérences concernant la distribution des bagues pour la pêche au thon, le calcul ne nous apparait pas juste, nous allons demander des précisions sur le mode d'attribution des bagues auprès de Jean MITSALIS Président de la fédération

Il est très fortement conseillé d'adhérer à la FNPP, en effet, actuellement toutes les informations sont données à tous, ce qui ne semble pas cohérent si l'on n'est pas adhérent à la fédération.

18 juin : Comité de façade pêche de loisir Manche Est – Mer du Nord. (Allain, Jean et Denis)

Réunion constructive mais perturbées par deux personnes qui ont pris la parole intempestivement, sans respect des participants et des personnes de la DIRM (représentants de l'Etat).

6. **Affaires en cours :**

a. **Bouquet, présentation de l'étude GéDuBouq (Allain)**

Cette étude nous avait été présentée par Olivier BAZUYAUX du SYMEL50 en 2022 lors de la restitution en COPIL du projet et à l'A.G. CPML50 du 22 novembre 2022 à Granville.

La personne qui a présenté a fait partie de l'équipe du projet et est désormais embauchée à la DIRM.

Nous n'avons rien appris de nouveau si ce n'est une volonté insidieuse d'harmoniser sur la façade l'ouverture de la pêche au 1^o août ! Comme c'est le cas à Chausey.

Les représentants de la seine maritime et du Calvados s'y sont très fermement opposés, du coup la présentation a été interrompue !

Ce qu'il faut retenir :

Taille de reproduction des femelles 5,5cm

Les plus vieilles femelles sont les plus reproductives
Deux pontes, une ponte l'hiver, l'autre au printemps
Les larves d'hiver ont une durée d'incubation de 4 à 2 mois mais moins productive
Les larves d'été ont une durée de reproduction de 2 à un mois plus productif.
Prédateurs Émissole, Seiche et bar.
D'où en est la ressource ? Pas d'étude aujourd'hui.

Sujet à suivre.

Une harmonisation de la période de pêche est demandée à partir du 1^{er} août, les représentants de la Seine Maritime et du Calvados sont franchement contre.

b. La coquille st-Jacques (Ouverture Fermeture). (Allain)

Ouverture repoussée du 1^o au 2 octobre sans aucune information du public, mais les services de contrôle qui étaient informés eux n'auraient pas verbalisés à Chausey le dimanche 1^o octobre ont été contraints les pêcheurs de loisir de remettre leur pêche à l'eau ! **A noter que l'arrêté DIRM n'est sorti que le 4 octobre.**

Fermeture Côte Est fermée le 21 mars sans aucune information, même scénario qu'à l'ouverture sur la côte Ouest.

Mme Tavernier regrette le fait que le Comité Régional des Pêches (CRPM) prenne une délibération le jeudi, obligeant la DIRM à prendre son arrêté qui rend obligatoire l'application de la délibération du CRPM le vendredi, de ce fait la communication n'était plus possible ! Cette année pour les côtes Nord et Ouest il n'y aura pas ce problème l'ouverture est le mardi 1^o octobre.

Mme Videau : Pour la campagne prochaine nous ferons une communication par voie de presse.

Nous avons demandé à la DIRM à ce que le CPML50 soit destinataire des arrêtés d'ouverture et fermeture de la bande côtière.

Voir l'arrêté du 12 mai 2003 portant réglementation de la pêche des coquilles Saint Jacques. Ils ont pris note ?

c. Trappes d'échappement tous casiers

Voir le document servant de référence en les trappes d'échappement ils seront mis en ligne sur le site internet <http://cpml50.fr/>

Elles sont obligatoires depuis le 1^o janvier 2020 sur tous types de casiers à gros crustacés, sauf dans les zones dites à étrilles qui ne sont pas représentatives de la réalité du terrain ! Cela revient à dire que l'on interdit à presque tous les pêcheurs de loisir la pêche des étrilles au casier !

La DIRM a eu l'air de découvrir ce dispositif

d. Pêche du bar du bord :

La DGAMPA instruit la demande de modification du code rural article R921-84 et a donné des consignes de non-verbalisation aux DIRM.

Des instructions ont été données aux agents pour ne pas verbaliser et faire des contrôles pédagogiques.

Présenté au Havre : Pêche du bar du bord Indulgence, pas de sanction mais des contrôles pédagogiques, respect de la taille minimale 42cm, 2 bars par jour et par pêcheur, coupe de la queue.

e. Lieu jaune :

Nous avons étudié la possibilité d'un recours gracieux pour la zone CIEM7, les professionnels n'ont pas de quota pour une pêche ciblée, mais seulement un quota de xxx tonnes pour les prises accessoires, donc nous serions déboutés, mais quid pour les ligneurs ?

Il faut regarder le règlement européen pour les quotas de pêche ciblée

Une pêche qui est ciblée est autorisée à la pêche de loisir, en pêche accessoire, la pêche est interdite aux pêcheurs de loisir.

f. Thon rouge :

La campagne des inscriptions a été laborieuse, manque d'informations de la FNPP, portail internet de demande d'autorisation en panne, saturé et pour finir nous ne connaissons pas vraiment quelles sont les règles de répartition !

Autorisations et attribution :

Manche EST – Mer du NORD : 65 bagues, 660kg, soit 10,1 kg / bague

Granville : 95 bateaux, 17 bagues, 163kg, soit 9,6 kg / bague

Diélette : 46 bateaux, 9 bagues, 88kg, soit 9,8 kg / bague

Querqueville : 30 bateaux, 7 bagues, 66kg, soit 9,4 kg / bague

A titre de comparaison

Bretagne NORD : 222 bagues, 2030kg, soit 9,14 kg / bague

Occitanie : 891 bagues, 7585kg, soit 8,51 kg / bague

Demande-t-on des éclaircissements au Président FNPP ? Oui .

Les questions de base sont combien de kg par bateau ayant une autorisation ?

Le nombre d'adhérents FNPP à bord des bateaux est-il pris en compte.

g. Port du coupe-circuit.

Impossible de garder le bracelet lors de l'arrivée et l'amarrage au ponton ou à la bouée, idem pour quitter le poste.

Le relevage de casiers pose aussi des problèmes.

Nous informons que la Confédération mer et liberté avait fait part de ces situations au ministère en demandant que cette réglementation soit modifiée pour être applicable.

Mme Videau : La D240 va être modifiée, le port sera obligatoire dès que le bateau dépasse 5 nœuds, confirmé en CD FNPP.

La Confédération mer et Liberté a été entendue.

h. Révision arrêté pêche à pied (point des remarques et outils)

Mme Tavernier va travailler sur ce dossier après celui de la rade de Cherbourg.

Nous avons fait part de nos demandes :

Râteau et griffe à dents, supprimer la notion écartement des dents de 2 cm en tous points, en présentant des outils du commerce, on ne va pas réinventer de nouveaux outils.

Fourche : Il n'existe pas de fourche dont la longueur des dents est de 20cm, nous l'utilisons pour pêcher le manche à couteau, avec cette longueur de dents on n'en pêche plus !

Amande : Cette espèce est invasive, on le constate sur le terrain, il y en a de plus en plus et elle prend la place de la praire ! Nous demandons à ce qu'elle soit autorisée toute l'année, il n'y a aucune justification à ce qu'elle soit fermée toute l'année.

Mme Tavernier ne se souvient plus ce qui justifie cette fermeture.

Mme Videau nous informe ; nous allons travailler la révision de cet arrêté après celui de la grande rade, elle nous dit aussi vouloir intégrer dans cet arrêté la réglementation pêche en bateau, un groupe de travail pourrait être créé. La pompe à vers devrait redevenir autorisée...

i. Panneaux d'information aux accès à l'estran.

D'après Mme Tavernier ces panneaux avaient été financés par le projet LIFE, les Affaires Maritimes ne savent pas combien il y en a et où ils sont situés ! Nous avons proposé de faire un recensement, et le mettront à l'ordre du jour du comité de suivi pêche de loisir Manche qui se tiendra en septembre (information Mme Videau)

En fait ces panneaux ont été financés par l'agence de l'eau, leur entretien et mise à jour incombe aux communes.

j. Pêche de la palourde

A suivre, à la suite du Bazar de l'APAM. Notre position, pas de bruit, nous attendons la prochaine réunion du groupe de travail. Attention, pour notre loisir cela peut être dangereux.

k. Groupe de travail " concertation pêche à pied de loisir-pêche professionnelle côte Ouest du Cotentin " (Denis)

Denis fait part de son ressenti sur la tenue de la première réunion, l'ambiance a été détestable, deux personnes ont mobilisé la parole, nous n'avons pas pu nous exprimer ! Ces deux « individus n'ont pas respecté les autres participants, ils ont tenu parfois des propos insultants qui ont nui à la sérénité des échanges, la prochaine fois si cela se reproduit je « plie mon dossier » et quitte la réunion !

[Mme Videau affirme que cela ne se reproduira pas, et que le règlement intérieur de cette instance serait appliqué.](#)

Denis a demandé que la représentation soit équitable, Actuellement :

- 5 pêcheurs professionnels représentent les 104 licenciés palourdes et coques
- 1 représentant Manche Nature
- 1 représentant APAM (600 adhérents)

- 1 représentant APP2R (200 adhérents)
- 1 représentant CPML50-FNPP (plus de 2600 adhérents dont 1200 sur la côte ouest)
- Nous demandons deux postes pour le CPML50-FNPP.
- Mme Videau nous a informé qu'elle a fait remonter notre demande auprès de sa hiérarchie.

i. Verbalisation en rade de Cherbourg (Norbert)

Voir l'arrêté actuel en PJ, il est en cours de révision pour une meilleure lisibilité, Mme Tavernier va nous consulter sur le sujet.

Le texte de l'arrêté n'est pas clair, nous posons la question de l'interdiction aux abords de la digue du centre qui n'a plus de rôle militaire.

m. Passage du homard de 8.7 à 9 cm (Allain)

La modification a été votée au CNPEM, interviendra probablement à l'automne.

n. Arrêté inter préfectoral hermelles de CHAMPEAUX (Pierre TERCINET)

Recours gracieux instruit.

La close interdiction totale de pêche à pied est aberrante, basons-nous sur l'arrêté breton qui est plus souple alors que leurs bancs sont en régression essentiellement due aux effets météorologiques et non l'activité des pêcheurs de loisir.

La pêche des bateaux professionnels est interdite

Envoyer le recours à tous les préfets concernés, actuellement seul le préfet de la Manche a été destinataire

Préfet de la Manche, préfet maritime et préfet Normandie

o. Accès à l'estran

Courrier du sous-préfet pour l'accès à l'estran en tracteur pour les personnes en situation de handicap. (Denis)

Lecture du courrier du Sous-Préfet, que peut-on faire ?

La réponse ne nous convient pas, elle est discriminatoire pour les handicapés

p. Suivi de la qualité sanitaire des coquillages, par les mails de l'ARS (Allain)

Un mail va vous être transmis, en PJ vous trouverez 14 fichiers de résultat des analyses de juin concernant les coquillages fousseurs ou non fousseurs, vous pourrez donc consulter l'état sanitaire de votre ou vos lieux de pêche de coques, moules et palourdes.

7. Consultation Manche anonyme sur les prélèvements effectués par la Pêche de Loisir en 2023 (Denis)

- a. Quelques réponses ont été données mais pas suffisamment, une relance va être faite, merci de relayer dans vos associations

8. Communication 2024 (Allain)

Guides bonnes pratiques : Imprimé à 7500 exemplaires, les 4 pages de couverture sont personnalisées pour la Manche, le contenu est National, distribution en fin de réunion, répartition faite en fin séance.

Dépliant pêche à pied en impression, mais la modification de l'arrêté pêche à pied, à la nage et en plongée va être modifiée à l'automne, diminue-t-on le nombre d'exemplaires ? décision 7000 exemplaires

Mémento bateau : même problème, décision 3000 exemplaires

9. Subventions conseil départemental, FDVA et CREAvenir (Denis)

CD50 : 500€

FDVA : 2500€

CREAvenir : Attente de la commission d'attribution, demandé 1000€

10. Point des finances 2023-2024 et cotisations Associations (Joël)

Achat d'un simulateur de pêche (Denis) montant de l'achat 2000 € financé à 50% par la fédé et nous, un dossier Créavenir peut être monté et déposé auprès du Crédit Mutuel.

A l'unanimité de l'assemblée présente, l'accord est donné pour l'achat

11. Réunions à venir : (Denis)

Le 25 juin : Comité de pilotage Natura 2000 « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou » et « Havre de la Sienne » (Jean)

Prochain C.A. : Le 16 septembre à Bretteville sur Ay à 17h30

Le 15 octobre : Comité Directeur FNPP en visioconférence ou sur la côte d'azur, proposition de deux points de connexion, Diélette et Saint Martin de Bréhal.

Groupe de travail « concertation pêche professionnelle - pêche de loisir, sujet de la pêche des coques et des palourdes sur la Côte Ouest ». On attend la date, probablement en septembre.

Comité de suivi départemental de la pêche de loisir, entre septembre et novembre.

Assemblée Générale le 16 novembre à Urville-Nacqueville.

12. Questions diverses :

Tour des associations pas de questions tout a été abordé dans l'ordre du jour.

Présentation de la banderole FNPP et confédération CML bien, deux banderoles sont disponibles pour vos manifestations, une à Querqueville, l'autre à Bretteville sur Ay.

Le secrétaire

Le Président,

Jean Claude MIGNOT

Denis RICHARD.

Nb adhérents 2023	Associations	Noms En gras présence confirmée	Nb présents	Nb de voix	Votants Présents ou représentés
16	Les Mouillages du Sol Roc en Baie	Patrick BAILLEUL Gérard CHARRIER	2	1	1
101	Pêche et Plaisance Jullouvillaise	Frédéric LORIN Pierre CHERON Pierre TERCINET Patrice BOBIGNY	4	2	2
407	Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais	Jean LEPIGOUCHET Patrick ALVES Jean Marie LEPROVOST	3	3	3
56	Libre Accès à la Mer de Lingreville	Bernard RIVIERE	1	1	1
130	Association des Pêcheurs Plaisanciers et à Pied de la Côte Ouest	Joël AUBERT Chantal BARBER Henri GICQUEL Daniel CHESNEL	4	2	2
214	Association des Pêcheurs Plaisanciers de Bretteville-sur-Ay	Denis RICHARD Hubert ROLLAND	2	2	2
151	Association des Plaisanciers de Portbail	Éric LEPLONGEON Absent excusé Régis BENOIST	1	2	1
0	Association des Plaisanciers du Port de la Côte des Iles	Association en sommeil	0	0	0
40	Association Les Amis du Havre JOUAN	Jean Louis DORANGE	1	1	1
190	Association des Plaisanciers de Port-Diélette	Allain COSSÉ Jean Claude MIGNOT Fabrice Diguët	3	2	2
23	Association des Pêcheurs Plaisanciers de Vauville-Hague	Martial LAGALLE Véronique CHARLES Absents excusés	0	1	0
40	Association des Usagers du Port de Goury	Association démissionnaire	0	0	0
53	Association des Usagers de Port-Racine	René BOIVIN absent excusé Vincent REQUIER	1	1	1
36	Association des Pêcheurs Plaisanciers du Caban	Jacques LAFORGE	1	1	1
89	Association des Usagers du Port d'Omonville-la-Rogue	Serge LECADET Jean Claude RENAUX	2	1	1
41	Association des Pêcheurs Plaisanciers d'Urville-Nacqueville	Pascal CRAUSER Christophe LECROERE absents excusés	0	1	0
250	Association des Pêcheurs Usagers du Port de Querqueville	Bernard AVOINE Norbert LELANDAIS	2	2	2
10	Association des Pêcheurs Plaisanciers du Hameau de la Mer	Association absente et non représentée.	0	1	0
201	Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin	Luc BOQUET	1	2	1
84	Association des Usagers du Port du Becquet	Pascal RENAUX absent excusé	0	1	0
134	Les gabiers des Flamands	Christian GRARD absent excusé	0	1	0
55	Association des usagers de Port-Pignot, Fermanville	Jack LETELLIER absent excusé	0	1	0
34	Association des Usagers du Port de	Jacques LAVENAN absent	0	1	0

	Roubaril	excusé			
63	Association des Usagers du Port de Barfleur	Thierry AUNE absent excusé	0	1	0
20	Association des Usagers de l'Anse de Landemer Montfarville	Jean-Pierre MESNAGE	1	1	0
112	Association des Pêcheurs de Loisir en Mer du Val-de-Saire	Michel BONDET Viviane BONDET	2	2	2
2381/2369 en 2022	24 Associations adhérentes	17 Associations présentes ou représentées	33	34	24